

maison de commerce de MM. Balguerie, Sarget et C^{ie}; et en soignant les intérêts de ses commettants, se rendra utile, autant qu'il dépendra de lui, à ceux de tous les Français que le commerce attirera dans ce pays.

C'est avoir obtenu bien peu sans doute en raison de ce que nous devons désirer d'obtenir; mais de plus grandes faveurs suivront peut-être ces légères concessions; il est indispensable pour y parvenir, que l'esprit du roi ne se laisse pas dominer par des craintes qui influent journellement sur ses décisions.

Je crois devoir appuyer encore ici plus spécialement sur ce qui a rapport aux droits d'ancrage et développer ce qu'en dit le roi dans la réponse qu'il fait à S. M. Louis XVIII.

Ce prince sait jusqu'où s'étendent la puissance et la domination des Anglais dans l'Inde; son père, sans les redouter, s'en méfiait beaucoup, et a fait part de sa défiance à son fils chez qui elle a pris une augmentation peut-être fondée. Or, en accordant *ouvertement* à la France, par un traité quelconque, des exemptions de droits ou d'ancrage pour ses bâtiments ou des faveurs quelconques pour son commerce, il craint d'attirer sur lui l'attention de l'Angleterre et d'exciter une rivalité qui pourrait lui devenir fatale.

C'est là, je pense, l'unique motif qui s'oppose aux épanchements du roi sur ses véritables sentiments pour la France, et je dois supposer qu'il s'en est expliqué devant quelques-uns de ses mandarins qui m'ont affirmé la chose, en me disant que le roi était particulièrement bien disposé en ma faveur, suivant ce qu'il leur avait plusieurs fois déclaré lui-même.